



JOURNÉES D'ÉTUDES EN DROIT

Une initiative de l'Équipe de recherche en Droit et Science politique (ERDSP) du Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (LABOSHS) de l'Université Norbert ZONGO

1^{ère} édition

Sous la présidence du



Pr Issa Abdou MOUMOLA
Président de l'Université Norbert ZONGO

Conférencier inaugural



Pr Awalou OUEDRAOGO
Professeur agrégé de l'Université York

THÈME :

LE POSITIVISME JURIDIQUE AUJOURD'HUI

AXES DE RÉFLEXION

- Le positivisme juridique et la pensée du droit (5 communications)
- Le positivisme juridique et le droit positif (9 communications)
- Les déclinaisons disciplinaires du positivisme juridique (5 communications)

EN PRÉLUDE AUX JOURNÉES D'ÉTUDES :

- Un séminaire méthodologique
- Date : 19/02/2025 à l'après-midi
- Lieu : UNZ, Salle CFVU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Pr. Augustin Gervais Marie LOADA (Dir)

Manifestation hybride (présentiel et virtuel)

Inscription obligatoire 

<https://forms.gle/DTjh9mWCqBXUp7Kr7>

PROGRAMME PROVISOIRE

JOURNEE DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

Horaires	Activités / acteurs
08H30-09H00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des participants et mise en place
09H00-10H00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mot du Président du comité d'organisation ▪ Discours du représentant du partenaire officiel ▪ Discours d'ouverture du Président de l'UNZ ▪ Leçon inaugurale, par : Dr Awalou OUEDRAOGO, Professeur agrégé de droit international, Directeur du Département Droits humains et équité à l'université York de Toronto, au Canada sur : « Le positivisme juridique d'hier à aujourd'hui : aux confins de l'autorité morale du droit »
10H00-10H30	Pause-café
10H30-12H45	<p>Panel 1 : Le positivisme juridique et le droit positif (1) Modération : Pr Abdoulaye SOMA Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les limites du positivisme juridique en Afrique noire francophone</i>, par : Dr Moussa OUEDRAOGO, Assistant en droit public à l'Université Thomas Sankara, Burkina Faso • <i>L'office du juge étatique et le droit positif dans les États d'Afrique noire francophone</i>, par : M. Jess YAMEOGO, Doctorant Droit public, Université Thomas Sankara, Burkina Faso • <i>La justice administrative burkinabè à l'épreuve des exigences du positivisme juridique;</i> par : Dr Mathias DOLLY, Magistrat à la Cour administrative d'appel, Burkina Faso • <i>Le positivisme juridique à l'épreuve des droits de l'homme</i>, par : M. Jacques NONGNAGRE • <i>La marge nationale d'appréciation en DIDH</i>, par : Dr Oumar TRAORE, Maître Assistant en droit public, Université Thomas Sankara, Burkina Faso
13H00-13H45	Pause déjeuner
14H00-16H00	<p>Panel 2 : le positivisme juridique et le droit positif (suite) Modération : Pr Médard Sanwé KIENOU Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le droit foncier burkinabè, entre positivisme et pluralisme juridique</i>, par : Dr Ousseini OUEDRAOGO, Maître Assistant, Droit public, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso • <i>La positivité du concept de souveraineté en droit international</i>, par : M. Idrissa DEMBELE, Enseignant Chercheur à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, Mali, Doctorant en droit public à l'Université Norbert ZONGO, Burkina Faso • <i>La place du positivisme juridique en droit communautaire : Le cas de la CEDEAO et de l'UEMOA</i>, par : M. Dimanche LANKOANDE, doctorant en droit public à l'Université Thomas SANKARA, Burkina Faso • <i>Positivisme et réception populaire du droit constitutionnel au Burkina Faso</i>, par : M. Ahmed Laurent Franck DIAO, Doctorant en droit public à l'Université Paris Nanterre, Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD), Paris, France

JOURNEE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

Horaires	Activités / acteurs
8H30-10H45	<p>Panel 3 : le positivisme juridique et la pensée du droit Modération : Pr Augustin LOADA, Professeur titulaire en Droit public et sciences politiques, Avocat au Barreau du Burkina Faso</p> <p>Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La rupture axiologique du normativisme et/ou du positivisme juridique d'inspiration kelsénienne</i>, par Dr Jean Paul B. BAZIE, Docteur en droit, Maître Assistant en philosophie, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso • <i>De l'herméneutique juridique et de l'interprétativisme dworkinien : dépassement d'un antipositivisme vers un ultrapositivisme juridique</i>, par : M. Ada KINI, Doctorant en droit public – Université de Bordeaux / Université Laval (Québec), Chargé de cours au département de droit de l'université de Québec à Outaouais, ATER à l'université de Bordeaux, France • <i>Le positivisme juridique. Regards épistémologiques sur un paradigme controversé du droit</i>, par : Dr Martin Paliguewinde SAWADOGO, Chercheur à l'Université Laval, Canada • <i>Les impasses du positivisme juridique</i>, par : Dr Pierre-Hugues BARRE, Docteur en droit, Chargé d'enseignement à Sciences Po, Paris, France, Rédacteur en chef de la Revue de philosophie du droit • <i>Le négativisme juridique</i>, par : Pr Abdoulaye SOMA, Professeur titulaire, agrégé des facultés de droit, Université Thomas Sankara, Burkina Faso
10h45-11h00	Pause-café
11H00-13H30	<p>Panel 4 : Les déclinaisons disciplinaires du positivisme juridique Modération : Pr Dominique KABRE</p> <p>Communications</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La défaite du positivisme volontariste en droit international</i>, par : Pr Sanwé Médard KIENOU, Maître de Conférence, Agrégé des facultés de droit, Vice-Président de l'Université Nazi BONI, Burkina Faso • <i>Positivisme et volonté privée</i>, par : Pr Sylvie ZONGO, Maître de Conférences en droit privé, Agrégé des facultés de droit, Université Thomas SANKARA, Burkina Faso • <i>Le positivisme en droit international contemporain : limites systémiques d'un normativisme à dévotion outrée</i>, par : M. Soumaïla SEBECCO, Doctorant en droit public, Université Thomas Sankara, Burkina Faso • <i>Le positivisme juridique en droit constitutionnel</i>, par : M. Karim OUEDRAOGO, Doctorant en droit public, Université Norbert ZONGO / Burkina Faso – Université d'Avignon / France • <i>Le positivisme juridique en droit administratif</i>, par : M. Patrick Joël GUEU, Doctorant en droit public, Université Thomas Sankara, Burkina Faso
13H30-14H15	Pause – déjeuner
14H30-15H15	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du rapport général ▪ Mot de clôture des journées d'études